

CARTOGRAPHIE : obligations de l'exploitant de réseaux

PROGRAMME DE FORMATION

Ref : FOS23

Les objectifs du stage

- ✓ Connaître les bonnes pratiques pour déclarer ses ouvrages dans le guichet unique
- ✓ Analyser les réponses faites aux DT et/ou DICT
- ✓ Cartographier des réseaux construits ou modifiés conformément à la réglementation

Le programme détaillé

- ✓ Déclaration des ouvrages dans le guichet unique (1h30)
 - Obligations des exploitants d'ouvrage
 - Définition des réseaux sensibles et non sensibles
 - Cas particulier des réseaux "non sensibles" enregistrés comme "sensibles"
 - ZIO (Zone d'Implantation d'Ouvrage)
- ✓ Réponses aux DT et/ou DICT (2h30)
 - Conformité des réponses dans le récépissé de DT/DICT
 - Conformité des plans remis en annexe dans le récépissé
 - Investigations complémentaires
- ✓ Cartographie des réseaux construits ou modifiés (2h)
 - Norme en vigueur (SIG, classe de précision, etc.)
 - Modalités de réalisation des relevés topographiques des ouvrages
 - Clauses techniques dans les cahiers des charges de prestation de géoréférencement
 - Conformité des plans de récolement selon les exigences réglementaires et normatives
- ✓ Sélection du prestataire en géoréférencement (1h)
 - Contrôle de la capacité d'un prestataire en géoréférencement pour réaliser un relevé des réseaux conforme à la réglementation
 - Vérification des assurances RC attendues pour la prestation de géoréférencement
 - Fourniture des données par le prestataire selon le respect des normes en vigueur

PUBLIC VISÉ

Exploitant de réseaux : service DT/DICT, service topographie, prestataire d'aide aux réponses DT/DICT...

PRÉREQUIS

Aucun

MODALITES TECHNIQUES

Un ordinateur par personne avec connexion internet

À distance: un ordinateur par personne avec connexion Internet et micro + connaissance informatique de base

MODALITES PÉDAGOGIQUES

Exposé en langue française avec support PowerPoint, échanges d'expériences, questions/réponses, QCM

À distance : classe virtuelle avec partage d'écran

PROFIL DE L'INTERVENANT

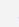
Prestataire de Sogelink, habilité AIPR Concepteur et expert de la réglementation anti-endommagement des réseaux

NATURE DES TRAVAUX DEMANDÉS

Aucun travaux

MODALITES D'ACCÈS ET DE SUIVI

Convention de formation (tarif, lieu, horaires)
Feuille d'émargement par demi-journée
Attestation de fin de formation
A distance : attestation de présence

 Accessibilité aux personnes en situation de handicap: nous consulter

DELAIS D'ACCES

Sous 30 jours minimum

EVALUATION & VALIDATION

Evaluation à chaud
Validation des acquis par QCM

DUREE & MODALITES D'INTERVENTION

1 jour soit 7 heures
En INTRA uniquement
En présentiel : 12 participants maximum
À distance : 8 participants maximum